



CORSE

Vos tarifs au quotidien

Professionnels, Agriculteurs, Entrepreneurs et Associations

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} avril 2025

Tarifs en € HT



CORSE

Sommaire

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	3
	Offres groupées de services	4
	Banque à distance	5
	Moyens et opérations de paiement	6
	Effets de commerce	10
	Irrégularités et incidents	10
	Financements bancaires	11
	Opérations à l'international	12
	Épargne, titres et placements financiers	13
	Assurances et prévoyance collectives	14
	Dates de valeur	14
	Résoudre un litige	15



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte courant	Gratuit
Services bancaires de base ⁽¹⁾ (fournis dans le cadre du droit au compte conformément aux articles L.312-1, D.312-5 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier)	Gratuit
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte - Au sein du groupe Crédit Agricole - Hors groupe Crédit Agricole	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Gestion du compte

	Profess.	Agricult.	Associat.
● Frais de tenue de compte/mois	17,50 €	13,80 €	5,50 €
● Commission de mouvement/mois Calculée sur les mouvements débiteurs du mois.	0,13 %	0,109 %	0,10 % ⁽²⁾
Frais de recherche de documents			13,83 € ⁽³⁾
Rédition de documents liés à la gestion et au suivi des comptes			2,50 € ⁽³⁾ / page
Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes			155 € ⁽³⁾ / attestation
Frais de gestion de compte inactif ⁽⁴⁾ Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier			30 € maximum / an
Relevé annuel des frais bancaires ⁽⁵⁾			Gratuit

Relevés de compte

Périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
● Quinzaine ⁽⁶⁾	0,63 € /mois	Gratuit
Décade ⁽⁶⁾	5,70 € /mois	Gratuit
Tous les jours ouvrés	39,70 € /mois	Gratuit

¹ Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés aux articles D.312-5 et D.312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

² Assorti à une franchise annuelle de 30 € calculée sur l'année civile.

³ Soumis à la TVA en vigueur.

⁴ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

⁵ Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

⁶ Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.



Offres groupées de services ⁽¹⁾

Compte à Composer ⁽¹⁾ : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans cet extrait de nos conditions tarifaires.

SOCLE

Frais de tenue de compte actif

Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL PRO GESTION)

Consultations et gestion de vos comptes sur SmartPhone (Ma Banque Pro)

E-relevé et relevé de compte (bimensuel)

Solde journalier par mail ou sms

Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS

Chèques crédités en jour de remise

Effets crédités à la date de l'échéance

Commission de mouvement

Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Pro Plus / sécuriCOMPTE Agri Plus)⁽²⁾

Flux annuels confiés	Compte à Composer Professionnel	Compte à Composer Agriculteur
Flux inférieurs ou égaux à 30 K€	18,60 €/mois	15,30 €/mois
Flux compris entre 31 K€ et 75 K€	22,90 €/mois	17,40 €/mois
Flux compris entre 76 K€ et 150 K€	28,50 €/mois	21,70 €/mois
Flux compris entre 151 K€ et 350 K€	38,20 €/mois	30,70 €/mois
Flux compris entre 351 K€ et 750 K€	49,10 €/mois	39,30 €/mois
Flux strictement supérieurs à 750 K€	64,70 €/mois	51,30 €/mois

MODULE Placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie sur des supports d'épargne	2,30 €/mois
--	-------------

Offre EKO PRO³ (Services inclus)

- Frais de tenue de compte actif
- Commission de mouvement⁴ : 0,10%
- E-relevé ou relevé de compte (mensuel) 6 €/mois
- Consultation et gestion de vos comptes en ligne
- Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma banque)
- Carte «Mastercard Eko Pro» à autorisation systématique et à débit immédiat

¹ Les produits composant les Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

² Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

³ Tous les produits, services et opérations non listés ci-contre sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko Pro. En cas de résiliation de l'offre Eko Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-contre non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. Voir conditions et limites au contrat et auprès de votre conseiller. Tarification non soumise à TVA.

⁴ Sont inclus les frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations de 10 000 € passées en débit du compte sur le trimestre écoulé. Au delà de ce seuil de 10 000 €, une commission de mouvement de 0,10% sera facturée.



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de compte

Par SMS	0,30 € /sms
---------	-------------

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel⁽¹⁾

Offre VISION PRO - consultation des comptes	Gratuit
--	---------

Offre ACTION PRO - VISION PRO + tous virements en France	Gratuit
---	---------

● Offre PRO GESTION - ACTION PRO + virements sur listes + effets + bourse ⁽²⁾	16,30 €
---	---------

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-corse
- Ma Banque - téléchargement et accès gratuit

Certificats électroniques

• Ma signature EDI ⁽³⁾	4,20 €/mois
-----------------------------------	-------------

• EDI WEB + Ma Signature EDI	32 €/mois
------------------------------	-----------

• Swift 3S Key (service de signature électronique) "Swift secure Signature Key", par token USB NG Pro	Nous consulter ⁽⁴⁾
---	-------------------------------

Services d'échanges de données informatisées

1 - EdiWeb⁽⁵⁾

Droit d'accès mise à disposition du relevé journalier d'opération, transmission et validation de fichier d'ordre	Forfait mensuel 31 €/mois
--	------------------------------

2 - EBICS T et TS⁽⁵⁾

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	Forfait mensuel
---	-----------------

- EBICS T	49 €/mois
-----------	-----------

- EBICS TS	49 €/mois
------------	-----------

¹ Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

² Tarifs préférentiels sur ordre de bourse et virement externe gratuits.

³ Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Prémium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

⁴ Soumis à la TVA en vigueur.

⁵ Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.



Moyens et opérations de paiement

Chèques

Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
- pli simple	Gratuit
- pli recommandé AR	10,70 €
Carnet de remises de chèques personnalisées	2,90 € ⁽¹⁾
Carnet de remises	Gratuit
Frais d'émission de chèque de banque ⁽²⁾	15,10 €
Confection de lettres-chèques (en fonction du nombre de chèques)	Nous consulter
Chéquier avec talon à gauche	6 €

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte monnaie pour dépôt de fonds	17,10 €/an
Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat	45 €/an
Carte « Business Mastercard »	
- à débit immédiat	62 €/an
- à débit différé	62 €/an
Carte « Business World »	
- à débit différé	157 €/an
Frais de mise à disposition de la carte	
- à domicile par pli simple	Gratuit
- à domicile par pli recommandé AR	10,70 €
Modification temporaire du plafond de la carte	10,25 €
Rédition du code confidentiel	11,40 €
Commande de carte en urgence	18,25 €
Refabrication de carte	15,20 €

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte	Gratuit
- par la banque	
- par le titulaire	

¹ Gratuit pour les titulaires d'un compte service pour les professionnels.

² Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Équipements en proximité

Terminal de paiement électronique (TPE).	
TPE Fixe IP	Nous consulter ⁽¹⁾
TPE portable	
TPE Fixe Radio GPRS	
TPE éditeur lecteur de chèques	
UP2PAY Mobile ⁽²⁾	
offre 100% Mobile sans lecteur (1 smartphone Android)	10 €
offre avec lecteur (application IOS/Android)	29 €
offre couplée avec/sans lecteur (1 lecteur, 3 smartphones Android)	39 €
offre à l'usage sans abonnement commission monétique par transaction	1,75 %
offre d'abonnement sans engagement de durée + taux de commission monétique	15,50 €/mois Nous consulter

Équipements à distance

UP2PAY PAR LIEN	
offre ACCESS	
- frais d'installation	50 € ⁽¹⁾
- abonnement mensuel	Aucun
- tarif par lien	1 €* 1 %
- commission monétique par transaction	
offre STANDARD	
- frais d'installation	50 € ⁽¹⁾
- abonnement mensuel	10 €
- tarif par lien	0,40 €* 0,60 %
- commission monétique par transaction	
UP2PAY e-Transaction ⁽³⁾	
offre ACCESS (abonnement mensuel)	17 €
offre PREMIUM (abonnement mensuel)	20 €

*Le tarif du lien inclut : lien + SMS / Email + Commission d'acceptation.

¹ Soumis à la TVA en vigueur.

² Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, qui nécessite la signature préalable d'une convention de compte, d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité et le cas échéant, d'un contrat de vente de terminal de paiement électronique avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2pay Mobile avec AVEM, Société du Groupe AVEM, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.680.270,00 Euros, dont le siège social est situé Rue du Pré Long, ZAC du Val d'Orson à 35772 - Vern sur Seiche, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236. Offre réservée aux professionnels immatriculés en France et aux associations disposant d'un numéro de SIREN. Sous réserve d'étude et acceptation définitive. Plus d'informations sur www.credit-agricole.fr.

³ Coût par transaction 0,15 €. Commission monétique par transaction : nous consulter.

Relevés

Envoi	relevé journalier détaillé remises cartes	13,40 €
Envoi	relevé mensuel détaillé (selon la réglementation européenne IFR*)	5,60 €

* Interchange Fee Regulation

Prélèvements SEPA⁽¹⁾ (SDD)⁽²⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France	66 €
--	------

Pack prélèvement⁽³⁾ SEPA transmission des remises, crédit en compte, reporting des impayés, relevé de compte télématiques, avec des détails de mise en recouvrement raccourcis et un compte crédité à l'échéance du prélèvement.

Nous consulter

Prélèvements SEPA télétransmis à l'encaissement⁽⁴⁾

- traitement à l'unité

- par prélèvement SDD Core ⁽⁵⁾	0,34 €
- par prélèvement SDD B to B	0,42 €

Traitement des rejets :

- impayé SEPA à la charge du remettant	10,25 €
--	---------

Prélèvements SEPA⁽¹⁾ (SDD)⁽²⁾ reçus

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B	11,55 €
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE	Gratuit

¹ Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni.

² Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

³ La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

⁴ Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

⁵ Échéance moins 1 jour ouvré.

Virements SEPA ⁽¹⁾ (SCT) émis

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen ⁽²⁾ soumis au règlement CE n° 924/2009 et Monaco (zone SEPA)

Virement instantané Gratuit

Virement en €	Occasionnel	Occasionnel télétransmis		Permanent
Traitement en agence ou Remise / Réception de fichier				
Traitement à l'unité ⁽⁵⁾	Agence ou papier	Internet ⁽⁴⁾	EDI ⁽³⁾	
- au sein de la Caisse Régionale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- au sein du groupe Crédit Agricole*	4,60 €	Gratuit	0,25 €	1,60 €
- hors groupe Crédit Agricole	4,60 €	Gratuit	0,25 €	1,60 €

* dans toutes les Caisses Régionales du Crédit Agricole

Frais de mise en place virement permanent en €	Par Internet	En agence
	Gratuit	Gratuit

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre 8,80 €

Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT) ⁽⁵⁾

- papier 22,90 €

- télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽³⁾ 6,70 €

Virements SEPA ⁽¹⁾ (SCT) reçus

- réception d'un virement SEPA Gratuit

- réception d'un virement instantané SEPA Gratuit

¹ Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni.

² L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Echange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.

³ Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

⁴ Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL.

⁵ Frais prélevés à chaque virement.



Effets de commerce

Effets à l'encaissement

Support papier :	
- traitement par remise d'effet	6,20 €
- présentation à l'acceptation, par effet	11,55 €
Télétransmission	
- présentation à l'acceptation, par effet	0,19 €
Prorogation, réclamation, avis de sort	21,85 €



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽¹⁾	
- par opération (avec un plafond de 3 opérations par jour)	9,50 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	15,25 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque	30 €
Forfait de frais par chèque rejeté ⁽²⁾ pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France)	
- d'un montant < 50 € ^(3,4)	30 €
- d'un montant ≥ 50 € ^(3,4)	50 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en infraction avec son Interdiction Bancaire (IB)	31,45 €
Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	17,30 €
Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur	Gratuit

¹ Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

² Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

³ Le montant comprend la commission d'intervention et la notification.

⁴ Frais limités à la présentation de 4 chèques par jour, les frais postaux d'envoi de la lettre d'injonction en R.A.R. en sus. Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

Frais de rejet de prélèvement ⁽¹⁾ pour défaut de provision (commission d'intervention incluse)	
- d'un montant ≤ 20 €	Montant du paiement
- d'un montant > 20 €	20 €
Frais de rejet de virement pour défaut de provision (commission d'intervention incluse) (limité au montant du virement)	20 €
Frais de rejet d'effet au paiement	19,85 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur/acte 10% du montant dû au Trésor Public	maximum : 86,30 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire reçue/acte	100,65 €



Financements bancaires ⁽²⁾

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier pour mise en place	1 % - minimum 330 €
Commission de plus fort découvert	0,08 % /mois
Commission d'engagement	0,16 % /trimestre

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	Nous consulter
Frais de dossier pour réexamen	
Intérêts d'escompte - minimum par effet	
Commission d'endos	

Cession de créance loi Daily

Frais de dossier pour mise en place	Nous consulter
Frais de dossier pour réexamen	
Commission par facture cédée	
Commission par notification	
Frais par bordereau	

¹ En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.

² Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70 % TMCT + 3.79 % où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme	1 % - minimum 330 €
Frais de dossier Prêt Express Pro Agri - demande en ligne / Internet	150 €

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier crédit moyen terme	1 % - minimum 330 €
-------------------------------------	---------------------

Opérations sur prêts

Aménagements contractuels	54,10 €
Réaménagements de prêts (renégociation de taux, de durée...) 438 € mini - 1645 € maxi	1 % CRD ⁽¹⁾
Mainlevée autres garanties	55,90 €
Mainlevée d'hypothèque prêt en cours	279,50 €
Mainlevée d'hypothèque prêt soldé	111,80 €
Transfert sur prêt	447,10 €
Modification de garantie par prêt	165,60 €
Modification de compte à débiter	55,90 €
Modification de périodicité	55,20 €
Pause crédit – demande de délai	55,20 €
Pause crédit – report d'échéance	55,20 €
Lettre annuelle d'information des cautions	Gratuit



Opérations internationales

- Opérations à destination de l'étranger (hors EEE)

Virements émis

Virement hors EEE (avec mini 31,30 €) + commission de change de 0,10 % (avec minimum de 19 €)	0,10 %/virement
--	-----------------

- Opérations en provenance de l'étranger (hors EEE)

Virements reçus

Virement hors EEE (avec mini 29 €) + commission de change de 0,10 % (avec minimum de 19 €)	0,10 %/virement
---	-----------------

- Autres opérations à l'international

Chèques en crédit immédiat sauf bonne fin <i>Minimum/Maximum</i>	0,10 %/chèque 35 €/150 €
Chèques en crédit après encaissement <i>Minimum/Maximum</i>	0,10 %/chèque 35 €/150 €

¹ Capital restant dû.



Épargne, titres et placements financiers

- Opérations sur titres et bourse

Droits de garde titres

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente.

Forfait par compte non valorisé 5,25 €⁽¹⁾

Commission proportionnelle

	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Valeurs Crédit Agricole	0,217 % ⁽¹⁾	0,217 % ⁽¹⁾
Autres Valeurs	0,392 % ⁽¹⁾	0,333 % ⁽¹⁾

Commission fixe par ligne

(actions CASA exonérées)

	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Valeurs Crédit Agricole	2,83 € ⁽¹⁾	-
Autres Valeurs	5,50 € ⁽¹⁾	-

Montant global des droits de garde

	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Minimum	39,96 € ⁽¹⁾	-
Maximum	453 € ⁽¹⁾	425 € ⁽¹⁾

Frais de bourse - France (Actions - Obligations)

(frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution)

	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Par téléphone	1,40 %	1,20 %
Frais fixes (par ordre)	7 €	-
Minimum	17,70 €	-
Par internet (Invest Store Initial)	0,62 %	0,50 %
Frais fixes :		
Actions	Gratuit	Gratuit
Obligations (par ordre)	2,57 €	-
Minimum	9,40 €	-
Par internet (Invest Store Intégral)		
Ordre ≤ à 500 €		0,48 %
Ordre > à 500 € et ≤ à 1000 €		0,18 %
Ordre > à 1000 €		0,12 %

- Épargne salariale : PER CONVERGENCE⁽²⁾

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement.

Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan Epargne Interentreprises (PEI)	Nous consulter
Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif Interentreprises (PERCOL)	Nous consulter

¹ Soumis à la TVA en vigueur.

² L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PERCOL). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – France.



Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance ⁽¹⁾	Nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽¹⁾	Nous consulter
FloriAgri ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie multisupports	Nous consulter
FloriPro ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie multisupports	Nous consulter



Dates de valeur ⁽²⁾

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Remise de chèques	J+1 ouvré
Paiement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance :	E
Autres remises avant l'échéance	J+5 ouvrés
Paiement d'un prélèvement SEPA	E
Remise effets CA Corse	
+ de 4 jours calendaires avant échéance	E + 1 J ouvré
- de 4 jours calendaires avant échéance	Date de traitement + 3 J ouvrés
Remise effets autre banque	
+ de 10 jours calendaires avant échéance	E + 1 J ouvré
- de 10 jours calendaires avant échéance	Date de traitement + 8 J ouvrés
Effet présenté au paiement	E
Encaissement par carte (si télécollecte effectuée le soir de l'achat)	J

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris)

Jours ouvrés = jour Banque de France (lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés, même si votre agence est ouverte le samedi)

¹ PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 50-56 rue de la Procession – 75015 PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

² Sous réserve d'acceptation de la banque.



Résoudre un litige

SIGNALER UNE DIFFICULTÉ, UNE INSATISFACTION OU UN DÉSACCORD

Quelle que soit votre réclamation bancaire, vous pouvez contacter :

- **Votre conseiller** dans votre agence : il reste votre interlocuteur privilégié, adressez-vous à lui en premier lieu.
- **Le Service Client** : si la réponse apportée par votre conseiller ou le directeur de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client en charge des réclamations :
 - Par voie postale à : Service Qualité Clientèle, 1 avenue Napoléon III, CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9
 - ou par le formulaire présent sur www.credit-agricole.fr/ca-corse, rubrique Réclamation et médiation
 - ou par téléphone au 04 95 29 33 33, choix 4
- **Nous vous répondons** : Notre objectif est de répondre rapidement à toutes vos insatisfactions mais parfois la complexité des sujets peut augmenter les délais de réponse.
- **L'agence ou le Service Client** s'engage à vous confirmer la prise en charge de votre réclamation sous 10 jours ouvrables, et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de deux mois, maximum.

Cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur les services de paiement, nous nous engageons, conformément à la réglementation, à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.
- Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance (hormis sa commercialisation) et que la réponse de notre Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client de la compagnie d'assurance concernée. (coordonnées disponibles sur : www.ca-assurances.com).

LES RECOURS EXTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Si votre agence et le Service Client n'ont pu répondre à votre insatisfaction, le Crédit Agricole de la Corse a mis en place une procédure de médiation.

Vous pouvez consulter la charte de la médiation sur notre site : www.credit-agricole.fr/ca-corse

Quelle que soit votre réclamation bancaire, que vous soyez client ou non client (bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, mandataire, ayant droit, utilisateur de nos Guichets Automatiques Bancaires, ...), vous pouvez contacter :

- **Le médiateur assurance**. Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance (hormis la commercialisation), vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'assurance :
 - Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
 - Ou sur le site internet : www.mediation-assurance.org/
- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**. Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :
 - De préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
 - Ou par courrier postal à l'adresse suivante :
Monsieur Le Médiateur Courrier : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2
- **La plateforme européenne**. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne du règlement en ligne des litiges : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>



Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur à la date d'édition de ce document pour les opérations et services concernés. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce document, vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi n°2001-1168 du 11/12/2001).



Document informatif à vocation non-publicitaire

12/2024 - Réf. G12000 - Édité par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE, Société coopérative à capital variable, établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09), société de courtage d'assurance ou de réassurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 025 177. Titulaire de la carte professionnelle Transaction numéro CPI 2001 2021 000 000 020, délivrée par la CCI de CORSE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53, rue de la Boétie 75008 PARIS. Siège social : 1, avenue Napoléon III – CS 20308 - 20700 AJACCIO CEDEX 9. RCS D782989206 AJACCIO. Identifiant CITEO : FR234305_03CMEN - www.credit-agricole.fr/ca-corse

